



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18
Pouvoirs : 6
Absents : 5

Date de la convocation : 27 avril 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
CROC Bertrand représenté par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par L BARBOTTIN
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par V DEBIAIS
ROYER Freddy représenté par V DEBIAIS

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 87

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 – PREMIERES ATTRIBUTIONS

Il est rappelé que par délibération du 30 mars 2021, **une somme de 160 000 € a été inscrite au budget primitif 2021 de la commune pour les subventions aux associations.**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les premières **subventions 2021 aux associations**, dont le dossier déposé est complet, pour un montant total de **73 570,00 €** conformément au tableau présenté.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 86 430 €.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 160 000 € a été inscrite au budget primitif 2021 de la commune, Article 6574,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer les subventions 2021 aux associations figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de **73 570,00 €** ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

